

Prénom Nom : Isabelle GANCHOU
Adresse 8 chemin de Lou Floe
Ville 33610 Cestas

Objet : Lettre Enquête publique Domaine de Lartigue

10
Cestas le 7 juillet 2023

A l'attention de M le commissaire enquêteur, M Clerguerou

Dans le cadre de la réponse à L'enquête publique prescrite afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation d'aménagement sur la commune de Cestas pour le projet de réalisation de deux lotissements « Domaine de Lartigue » porté par la SNC DOMAINE LARTIGUE, Nous tenons à faire quelques remarques.

Celles-ci ont pour but de prendre en compte différents aspects de la demande qui nous semble rendre obsolète cette demande.

D'ordre général :

Nous constatons que nous n'avons en aucun cas été consulté, alors que c'était une recommandation forte de la part du précédent commissaire enquêteur.

Pourquoi rien n'a été fait ?

A ce jour le PLU est valide mais il subit des recours. Dans le cas où la modification du PLU serait invalidé par le tribunal administratif, ce projet d'aménagement serait impossible légalement à réaliser.

Pourquoi n'attend t-on pas la purge des recours ?

La municipalité ainsi que le demandeur justifie ce projet comme obligatoire suite aux déficit en Logements Locatifs Sociaux. Nous constatons que la demande concerne l'aménagement de terrains à bâtir et non de LLS.

En quoi ce permis d'aménager est-il admissible si il ne répond pas à son propre postulat ?

D'ordre écologique :

L'autorisation de défricher a déclenché des obligations vis à vis de la SNC Domaine de Lartigue. Au vu de la destruction de 14,5 Ha de forêt sur une trame verte et bleue, une compensation doit être mise en place.

Où sont les documents d'engagements comme demandés par la préfecture et devant être fourni au plus tard en février 2023 ?

Malgré les écrits dans les différents programmes, les stipulations dans le décret d'autorisation de défrichage, les recommandations de la MRAe, cette demande de permis d'aménagement est proposée sans en tenir entièrement compte.

Dans quel proportion un recours pourrait faire annuler cette demande si elle n'est pas conforme au fond ?

Sur les années à venir la gestion de l'eau est capitale. Que ce soit les eaux de ruissellement devant régénérer nos nappes, que ce soit le traitement des effluents ou que ce soit la fourniture en eau, il est capital de ne pas prendre de risques.

Pourquoi il n'y a rien de prévu pour les LLS que ce soit lors de la prise en compte des calculs et que ce soit sur les plans ?

Sur quel rapport officiel se base la SNC Domaine de Lartigue pour affirmer ses dires ?

La sécurisation des habitants actuels et des futurs habitants doit être assurée. Que ce soit en terme d'accès, en terme de pollution, ou en terme de sécurisation des biens et des personnes, nous constatons une gestion différenciée.

En quoi les outils pour le SDIS sont sécuritaires ?

Pourquoi la SNC Domaine de Lartigue n'a t-elle pas utilisée pour ses calculs de véhicule une enquête plus récente comme préconisé lors de l'enquête sur le défrichage ?

Pourquoi il n'y a rien de prévu pour diminuer l'impact pollution du d'une part à l'artificialisation de 14,5 Ha de poumon vert et l'augmentation prévue de plus de 1 % de véhicules ?

L'axe de l'avenue Salvadore Aliende est un axe de délestage de l'autoroute A63. Un agrandissement de cette autoroute est prévu, les quartier de Pessac proche de l'Avenue Salvadore Aliende sont en expansion. Le projet doit rajouter au bas mot 450 véhicules.

Quelle est la capacité de fluidification de l'Avenue Salvadore Aliende aux heures de pointes ?

Quand est ce que le prolongement de la piste cyclable entre le cimetière et Gazinet centre se fera, étant prévue au PLU depuis 2017 et étant notifié sur la demande de permis ?

Aujourd'hui les capacité d'accueil sont limitées. Nous constatons une saturation au niveau école primaire, nous constatons qu'il n'y a aucune capacité de prise de nouveaux patients au niveau médical et paramédical, nous constatons que beaucoup de club sportif au niveau du Bouzet sont en saturations.

Quels sont les investissements prévus, calendrier de mise en place, afin d'éviter une dégradation de la qualité de vie ?

Ces questions sont fondamentales. Elles définissent le pourquoi, le comment et le devenir. Dans l'état actuel des choses la mise en exergue de toutes ces problématiques démontre que ce projet :

Ne répond pas aux besoins de la commune

Ne répond pas aux demandes officielles

Ne répond pas aux enjeux futurs

Dans l'état actuel nous sollicitons,

M. Clerguerou, commissaire enquêteur, de donner un avis négatif pour la demande d'autorisations de permis d'aménager.

M Ducout, Maire de Cestas, de donner un avis négatif pour la demande d'autorisations de permis d'aménager.

La SNC Domaine de Lartigue, de retirer le projet et de le représenter une fois qu'elle sera en mesure de répondre aux attentes de la ville de Cestas.

M. Clerguerou, commissaire enquêteur, M Ducout, Maire de Cestas, nous vous remercions de la prise en compte de nos remarques, elles vont dans le sens du bien commun et du futur de notre commune. Respectueusement votre,

Prénom Nom

Isabelle GARRETOU

